



Communiqué de presse

Paris, le 24 janvier 2019

L'insertion professionnelle des infirmiers et l'accessibilité géographique aux paramédicaux et aux sages-femmes

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie deux nouvelles études concernant les professions de santé. La première décrit l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés infirmiers. La deuxième analyse l'évolution de l'accessibilité géographique aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes entre 2016 et 2017.

[Trois quart des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins de trois mois](#)

En 2017, en France métropolitaine, on compte 26 000 nouveaux diplômés infirmiers, soit deux fois plus qu'en 2000. En 2013, 74 % des infirmiers nouvellement diplômés ont trouvé leur premier emploi en moins d'un mois. Cette part est en baisse par rapport à 2007 (85 %) mais elle est bien supérieure à celle des diplômés de même niveau hors santé ayant trouvé un emploi en moins d'un mois (51 %). La moitié des nouveaux infirmiers diplômés d'État occupent leur premier poste dans un hôpital public, tandis que 12 % travaillent pour l'État ou le service public dans un autre type d'établissement et 38 % sont employés d'un établissement du secteur privé. Le premier emploi occupé par les jeunes diplômés infirmiers est dans 73 % des cas temporaire (CDD, intérim, contrat aidé). Près de trois ans après leur formation, 83 % des infirmiers en activité occupent un emploi stable (CDI, fonctionnaire, non-salarié). Cette proportion est largement supérieure à celle observée pour les autres diplômés de niveau équivalent hors santé (70 %). Fin 2017, 21 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sont inscrits sur les listes de Pôle emploi à la recherche d'un poste d'infirmier en soins généraux. La part de ces demandeurs d'emploi parmi les infirmiers en activité (4,2 %) est en hausse depuis l'an 2000 (2,9 %) mais demeure à un faible niveau.

[L'accessibilité géographique aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes s'améliore](#)

Mesurée par l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée¹ (APL), l'accessibilité moyenne aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes s'améliore entre 2016 et 2017 (respectivement +2,3 %, +2,8 % et +5,4 %). La hausse de l'accessibilité s'explique notamment par la dynamique de la démographie de chacune des trois professions de santé considérées ici entre 1999 et 2017 : +71 % pour la profession masseurs-kinésithérapeutes, +82 % pour les infirmiers et +58 % pour les sages-femmes. Parallèlement, les inégalités de répartition géographique à ces professions diminuent entre 2013 et 2017, particulièrement pour les sages-femmes. En 2013, les résidents des 10 % de communes les mieux dotées avaient accès à 5 fois plus d'ETP par an et par habitant que ceux des 10 % de communes les moins dotées. En 2017, ce rapport passe à 3,7. Néanmoins, les disparités territoriales subsistent : 29 % de la population résident dans une commune présentant des difficultés d'accès à des professionnels de premier recours (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers). Parmi elle, 16 % cumulent trois difficultés.

.../...

¹ L'indicateur d'APL permet de mesurer finement la répartition territoriale des professionnels de santé. L'APL se mesure en offre de soins accessibles par an et par habitant pour chaque commune.

En outre, près de 8,3 millions de personnes (dont 1,6 million de femmes âgées de 15 à 49 ans) résident dans une commune sous-dense en sages-femmes. En considérant comme éloignées d'une maternité les personnes habitant à 45 minutes ou plus de la maternité la plus proche, 1,5 % de la population rencontre à la fois des difficultés d'accès aux sages-femmes et aux maternités, soit 968 000 personnes (dont 167 000 femmes en âge de procréer) ; cette proportion s'élève à 5,4 % en retenant un seuil à 30 minutes.

[Cartographie de l'accès aux soins par profession et par commune](#)

Les données d'APL par profession (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes) et par commune sont désormais accessibles sur <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/> sous forme de cartographie ou de tableaux de données.

Les publications à télécharger :

[« Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois »](#)

Yannick Croguennec (DREES),
Études et Résultats n°1099 Janvier 2019.

[« Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités »](#)

Blandine Legendre, Clémence Aberki, Hélène Chaput, avec la collaboration de Gaëlle Gateaud (DREES),
Études et Résultats n°1100. Janvier 2019.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97